



SYNDICAT MIXTE
INTERCOMMUNAL
DE GESTION DES DÉCHETS
DU FAUCIGNY GENEVOIS
PAYS BELLEGARDIEN
PAYS DE GEX
HAUT BUGEY



COMITE SYNDICAL JEUDI 17 FEVRIER 2022

COMPTE RENDU



Le Comité Syndical du SIDEFAGE, dûment convoqué le 7 février 2022, s'est réuni en session, en son siège social à Valserhône, le jeudi 17 février 2022, à 18h00, sous la présidence de Serge RONZON.

Membres présents :

**MMES LOUBET, DUBARE, SERRE, FOURNET, LAVOREL, BILLOT, WALKER, DULLAART, MEYNET, REMILLON, VIVIAND, LASSUS, VIBERT, PHILIPPOT
M CHANEL, PRUDHOMME, THOMASSET, SUSINI, COMTET, RAVOT, BOTTERI, GEORGES, LAVERRIERE, VELLUT, SOULAT, SAUVAGET, ROLLAND, TRANCHANT**

Membres ayant donné procuration :

**M MUNIER à M RONZON
M MASSON à M CHANEL
MME PLAGNAT à M SOULAT
M ROPHILLE à MME MEYNET
M SAUGE à M SOULAT
M BOSSON à M RONZON**

Membres absents excusés :

**MMES ROSSAT-MIGNOD, DE GRASSET
M ALLIOD, DUBOUT, VAILLOUD, BONNET, CHENEVAL**

Membres absents :

**MMES RALL, LEONE, VEYRAT
M VAREYON, DUTOIT, BOLLINET, ROUX**

Par application des articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les dispositions de ce Code relatives au conseil municipal, ainsi qu'au maire et aux adjoints, sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale, au Président et aux membres de l'organe délibérant. Conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, il convient, lors de la tenue du Comité Syndical, de désigner un secrétaire de séance.

Monsieur le Président propose Monsieur Emmanuel GEORGES, troisième Vice-Président, qui est désigné comme tel par l'assemblée.

Arrivée de Madame Marie-Claude FOURNET à 18h09.

Présentation de Madame Joëlle LAVOREL, déléguée de la Communauté de Communes du Genevois

Monsieur le Président expose que des élections municipales ont eu lieu à Collonges sous Salève auxquelles Madame Valérie THORET-MAIRESSE n'était pas candidate.

Un nouveau Maire a donc été élu le 28 janvier 2022.

C'est dans ce contexte que Madame Joëlle LAVOREL a été désignée par la Communauté de communes du Genevois le 7 février 2022 pour succéder à Madame Valérie THORET-MAIRESSE et représenter cet établissement au sein du SIDEFAGE.

Monsieur le Président souhaite donc la bienvenue à Madame Joëlle LAVOREL et l'invite à se présenter.

Madame Joëlle LAVOREL remercie le Président et exprime sa volonté de participer pleinement aux travaux menés par l'assemblée du SIDEFAGE.

Présentation de Monsieur Christophe CASSARD

Monsieur le Président rappelle la recherche permanente d'efficacité et de dynamisme des services.

Il rappelle que dans le cadre du départ de Madame Sandrine CLARET, assistante de communication et médiatrice CIEL, un rapprochement des services Communication et Animation a été souhaité.

Une réorganisation des services, dont le Comité Syndical a été informé en séance du 9 décembre 2021, s'en est suivie. Elle a permis, notamment, la création d'un pôle Communication et Animation, issu de la fusion des deux services existants, auquel sont rattachés les ambassadeurs du tri et du compostage.

Dans ce contexte, le poste vacant d'Assistant de communication a été transformé en poste de responsable de service.

C'est ainsi que Monsieur Christophe CASSARD a été recruté avec pour mission d'animer ce nouveau service, sous la responsabilité de Françoise PETIT, Directrice Générale des Services Adjointe.

Ce nouveau collaborateur a pris ses fonctions le 7 février 2022.

Monsieur le Président souhaite donc la bienvenue à Monsieur Christophe CASSARD et l'invite à se présenter. Monsieur Christophe CASSARD exprime tous ses remerciements et toute sa satisfaction d'intégrer l'équipe du SIDEFAGE.

I. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 9 DECEMBRE 2021

Arrivée de Monsieur Michel BOTTERI à 18h12.

Le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 9 décembre 2021, joint en annexe.

JURIDIQUE

II. PRESENTATION DES DELIBERATIONS ET ACTES SIGNES EN VERTU DES DELEGATIONS DE FONCTION ACCORDEES RESPECTIVEMENT AU BUREAU ET AU PRESIDENT

Présentée par Monsieur Le Président

Il est porté à la connaissance du Comité Syndical l'ensemble des délibérations et actes signés depuis la date de convocation au dernier Comité du 9 décembre 2021, soit le 2 décembre 2021, jusqu'à la date de la convocation du présent Comité le 10 février 2022 (*Voir document annexé à la convocation*), en vertu des délégations de fonction du Comité Syndical au Bureau et au Président qui leur ont été accordées par délibération n°20C27 du Comité en date du 24 septembre 2020.

FINANCES

III. RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Délibération n°22C01

Présentée par Monsieur Jean-Luc SOULAT, Premier Vice-président en charge des Finances

Considérant que l'article L. 2312-1 du CGCT a institué la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif ;

Considérant que l'adoption des Budgets Primitifs 2022 sera à l'ordre jour de la séance du Comité Syndical du 24 mars 2022 ;

Considérant que le Débat d'orientations budgétaires (DOB) porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, et qu'il n'a pas, en lui-même, de caractère décisionnel ;

Le Comité Syndical est invité à tenir son Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) pour 2022, afin de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration des prochains budgets primitifs.

Sur le Budget général :

Sur les perspectives 2022, Monsieur le Vice-président précise l'achat de matériel informatiques, notamment en lien avec le télétravail.

Sur le Budget annexe Tri / Recyclage

Arrivée de Monsieur Jean-Charles LAVERRIERE à 18h28.

Il est rappelé que 2021 a vu le retour d'une cotisation des adhérents de 3 euros par habitant.

Selon les perspectives 2022, le budget de fonctionnement nécessite le maintien de cette cotisation.

Cette dernière permettra au SIDEFAGE de, entre autres projets :

- repenser sa communication,
- lancer la communication pour l'extension des consignes de tri,
- réaliser la mise en place des points d'apports volontaires spécifiques cartons bruns,
- accompagner la mobilité électrique...

Monsieur Yohann TRANCHANT s'interroge sur le coût relatif à la mise en place de l'extension des consignes de tri.

Monsieur le Président expose qu'il existe de plus en plus d'obligations à traiter les déchets.

Le coût de du traitement s'élève à 250,00 euros (247,50 euros) la tonne auquel il faut ajouter le terrain et le transport (15,20 euros/tonne).

La TGAP va également aussi augmenter pour passer de 11 euros aujourd'hui, à 15 euros en 2025.

Les soutiens CITEO devraient être stables.

Madame BILLOT interroge sur la recette des matériaux issus des mâchefers qui figure dans le budget annexe Tri / Recyclage.

Il a été considéré, en son temps, que ces matériaux étaient à inscrire en recettes à ce budget.

Aujourd'hui, il semble plus cohérent d'inscrire cette recette dans le budget annexe Transfert / Incinération.

Madame BILLOT interroge sur l'évolution des cours.

Les cours de revente des matériaux ont fortement augmenté et leur évolution vous sera communiquée.

Madame DULLAART interroge sur la vente des mâchefers.

Notre exploitant perçoit une rémunération pour valoriser les mâchefers notamment en matériau de technique routière, selon un cahier des charges très précis.

En France, cette pratique est autorisée dans le respect de la législation en vigueur, ce qui n'est pas nécessairement le cas dans d'autres pays.

Sur le Budget annexe Transfert / Incinération

Monsieur le Vice-Président rappelle le contexte de l'opération de traitement des fumées, dont le retard génère des pénalités, mais aussi des coûts supplémentaires dont :

- les déroutages,
- les coûts d'exploitation dus à SET,
- la perte de recette électrique,
- la prolongation de diverses prestations telles que l'assistance technique, le CSPS

La TGAP passe à 11 euros la tonne tandis que la taxe communale est stable.

Un emprunt de 5 millions d'euros a été souscrit en décembre 2021 auprès de la Banque Postale, dont le capital restant dû au 31 décembre 2021 s'élève à 20,8 millions d'euros.

Monsieur le Vice-Président présente les dépenses de personnel et la structure des effectifs.

Il expose que deux instances de dialogue social coexistent : le Comité technique (CT) et le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

Monsieur le Président remercie Monsieur le Vice-président ainsi que l'ensemble des services pour le travail réalisé.

Le Comité syndical a tenu son débat d'Orientations Budgétaires, sur la base du rapport d'orientations budgétaires en pièce jointe, tel qu'issu de la Commission Finances réunie le 10 février 2022.

IV. AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DES BUDGETS

Délibération n°22C02

Présentée par Monsieur Jean-Luc SOULAT, Premier Vice-président en charge des Finances

Le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1612-1 alinéa 3, permet « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril..., en l'absence d'adoption du budget avant cette date..., à l'exécutif de la collectivité territoriale, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent... ».

Considérant que les dépenses d'investissement suivantes sont à réaliser en début d'année avant vote des budgets suivants :

Budget Général :

Crédits votés en 2021 : 106 935,68
Autorisation 2022 : 25 000,00

Budget annexe Tri/Recyclage :

Crédits votés en 2021 : 2 710 605,87
Autorisation 2022 : 500 000,00

Budget annexe Transfert/Incinération :

Crédits votés en 2021 : 5 209 104,26
Autorisation 2022 : 500 000,00

Vu l'avis favorable rendu par la Commission Finances réunie le 10 février 2022 ;

Le Comité Syndical a autorisé Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, hors restes à réaliser, dans la limite des crédits mentionnés ci-dessus sur l'exercice 2022 pour les budgets primitifs, d'une part, budgets annexes Tri/Recyclage et Transfert/Incinération, d'autre part.

PATRIMOINE

V. ACQUISITION D'UN TENEMENT IMMOBILIER PROPRIETE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BELLEGARDIEN (CCPB) – PARCELLE CADASTREE 018 AH N°139

Délibération n°22C03

Présentée par Monsieur le Président

Monsieur le Président rappelle le contexte des derniers mois de recherche de terrain à mettre à disposition du futur titulaire du marché de prestations de transfert, transport, tri et caractérisation des collectes sélectives de déchets ménagers, afin d'augmenter la concurrence dans ce domaine très contraint.

Il rappelle la délibération n°21C26 du 1^{er} juillet 2021 par laquelle le Comité Syndical a approuvé l'acquisition de la parcelle cadastrée 018 AH n°140, située chemin du Tapey à Valserhône, d'une superficie de 11 992 m², appartenant à la SCI MADEVE, au prix de 35,00 euros HT le m², soit un montant total de 419 720,00 euros HT, frais notariés à la charge de l'acquéreur.

Ce tènement, aujourd'hui propriété du SIDEFAGE, peut être complété par la parcelle cadastrée 018 AH n°139, à usage d'ancienne déchèterie, d'une superficie de 2 499 m².

Ainsi, le SIDEFAGE se constituerait une réserve foncière pour ses activités futures. En particulier, est en réflexion la création d'un réseau de chaleur depuis l'UVE pour alimenter des entreprises demandeuses installées à proximité ou en projet d'installation.

Une demande d'estimation de la valeur vénale de ce bien a été faite auprès du service France Domaine, conformément à la réglementation en vigueur. Un avis a été rendu le 27 septembre 2021, portant l'estimation de ce tènement à 19,00 euros le m².

Il est à noter que cet avis ne lie pas la collectivité.

Monsieur le Président informe l'assemblée que la CCPB a consenti à céder cette parcelle au prix de 25,00 euros HT le m², soit 62 745,00 euros HT, frais de notaire en sus à la charge de l'acquéreur.

Cette acquisition fera l'objet d'une inscription au budget primitif annexe Tri/Recyclage pour 2022, article 2115 Acquisition de terrains bâtis.

Vu l'avis favorable de la Commission Finances réunie le 10 février 2022 ;

Le Comité Syndical a approuvé, à l'unanimité, cette acquisition, Monsieur le Président ne participant pas au vote.

VALORISATION ENERGETIQUE / TRANSFERT

VI. MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE (C.S.S.) DE L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE (U.V.E.) DE VALSERHONE

Délibération n°22C04

Présentée par Monsieur Le Président

Considérant que, en tant qu'exploitant de son UVE des déchets ménagers et assimilés de Valserhône, le SIDEFAGE doit désigner cinq membres titulaires et cinq suppléants chargés de représenter le Syndicat au sein de la Commission de Suivi de Site (CSS) réglementaire, plus deux salariés protégés (au sens du Code du Travail) et 2 suppléants de l'entreprise à laquelle l'exploitation de l'installation a été confiée, en l'occurrence SET FAUCIGNY GENEVOIS (Groupe SUEZ) ;

Considérant l'élection d'un 6^{ème} Vice-président délégué à la Valorisation énergétique, Monsieur David MUNIER, par délibération n°21C29 du Comité syndical en date du 16 septembre 2021, en remplacement de Monsieur Christian ARMAND, décédé en juin 2021 ;

Considérant la prise de fonctions de Madame Aglaë PETIT, en tant que Directrice générale des services du SIDEFAGE, suite au départ en retraite le 1^{er} octobre 2021 de Monsieur Alain DE BARROS, membre titulaire de la CSS au titre du collège des exploitants ;

Considérant qu'il y a lieu d'intégrer ces personnes au sein du collège des exploitants ;

Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de désigner les membres titulaires et suppléants suivants pour représenter le SIDEFAGE au sein de la Commission de suivi de site de l'Usine de valorisation énergétique de Valserhône :

COLLEGE EXPLOITANT	
MEMBRES TITULAIRES	QUALITE
Serge RONZON	Président du SIDEFAGE
David MUNIER	6ème Vice-président, délégué à la Valorisation énergétique
Michel CHANEL	Conseiller délégué aux études et travaux sur l'Unité de Valorisation Energétique de Valserhône - SIDEFAGE
Aglaë PETIT	Directrice générale des services - SIDEFAGE
Bernard LORENZINI	Directeur de sites - Société SUEZ
MEMBRES SUPPLEANTS	QUALITE
Jean-Luc SOULAT	1er Vice-président, délégué aux Finances - SIDEFAGE
Dominique PHILIPPOT	5ème Vice-présidente, déléguée au Transfert - SIDEFAGE
Emmanuel GEORGES	3ème Vice-président, délégué à la Transition écologique - SIDEFAGE

Vincent COLLIN	Responsable technique - SIDEFAGE
Nicolas VIZIER	Responsable de site - Société SET FAUCIGNY GENEVOIS

COLLEGE SALARIES	
MEMBRES TITULAIRES	QUALITE
Frédéric BAUDY	Membre CSE, responsable de conduite
Akyol MURAT	Responsable production
MEMBRES SUPPLEANTS	QUALITE
Béatrice BOEFFARD	Assistante de gestion
Olivier CHAUSSAT	Chargé de travaux électriques

VII. TRAITEMENT DES DECHETS INCINERABLES DU SIDEFAGE PENDANT LES TRAVAUX DE RENOVATION DU SYSTEME DE TRAITEMENT DES FUMÉES DE L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE (U.V.E.) DE VALSERHONE – CONVENTION A PASSER AVEC LE SYBERT

Délibération n°22C05

Présentée par Monsieur Michel CHANEL, Conseiller délégué aux études et travaux sur l'Unité de Valorisation Energétique

Monsieur le Conseiller délégué rappelle que l'UVE de VALSERHONE a été complètement arrêtée le 3 avril 2021 en raison de la réalisation des travaux de rénovation de son système de traitement des fumées, programmés initialement sur une période allant d'avril à septembre 2021.

Il rappelle que cette opération a nécessité de dérouter près de 10 000 tonnes de déchets par mois vers d'autres installations (soit près de 60 000 tonnes sur la période).

Après consultation des structures potentiellement en capacité d'accueillir des tonnages sur cette période, des accords ont été trouvés avec plusieurs unités de traitement.

Toutefois, en raison d'un retard important dans la réalisation des travaux, et compte tenu de l'incapacité technique de certains exutoires de continuer à pouvoir traiter des déchets du SIDEFAGE, il a été nécessaire de trouver dans l'urgence d'autres sites de traitement, dont l'usine de Besançon exploitée par le Syndicat mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets (SYBERT).

En effet, le SYBERT a accepté de recevoir à l'UVE de Besançon 1 200 tonnes de déchets du SIDEFAGE durant la période comprise entre le 29 septembre 2021 et le 24 novembre 2021, au tarif de 135 € HT / tonne et 11 € HT / tonne de TGAP.

Pour ce faire, il convient d'établir une convention fixant les conditions de ce partenariat.

C'est ainsi que le Comité Syndical, à l'unanimité, a autorisé le Président à signer la convention de partenariat avec le SYBERT, telle que jointe à la présente, pour les déroutages des déchets de l'UVE de Valsershône durant la période comprise entre le 29 septembre 2021 et le 24 novembre 2021, et pris acte du coût à la tonne qui s'élève à 135 € HT et 11 € HT / tonne de TGAP.

VIII. CONVENTION METEO FRANCE – AVENANT 1

Délibération n°22C06

Présentée par Monsieur Michel CHANEL, Conseiller délégué aux études et travaux sur l'Unité de Valorisation Energétique

Vu la délibération du Comité syndical n°16C032 en date du 13 octobre 2016 décidant de la conclusion d'une convention entre le SIDEFAGE et Météo France pour l'exploitation et la maintenance de la station météo présente sur le site de l'UVE de VALSERHONE ;

Monsieur le Conseiller délégué expose que, dans le cadre de l'exploitation de l'UVE de VALSERHONE, le SIDEFAGE a l'obligation de mesurer et d'enregistrer en continu, a minima, la vitesse et la direction du vent.

Pour ce faire, une convention a été passée entre le SIDEFAGE et Météo France.

Celle-ci précise les conditions techniques, juridiques et financières suivant lesquelles Météo France fournit au SIDEFAGE des prestations Météorologiques aux fins d'expertise sur les mesures issues de sa station automatique de maintenance (préventive et curative).

La dernière convention a été conclue pour une durée d'un an à compter du 01/01/2017, soit jusqu'au 31/12/2017, renouvelable tacitement pour une durée maximale de 5 ans, soit jusqu'au 31/12/2021.

Considérant l'obsolescence de certains appareils de mesure, qu'il apparaît nécessaire de changer puisque la maintenance n'en sera bientôt plus possible ;

Considérant le délai nécessaire à la fourniture et mise en place des nouveaux matériels ;

Monsieur le Conseiller délégué propose la conclusion d'un avenant de prolongation d'un an de cette convention, soit jusqu'au 31 décembre 2022.

Ainsi, cette prolongation permettrait au SIDEFAGE de réaliser les investissements nécessaires pour mettre à niveau sa station.

Une nouvelle convention, tenant compte des nouveaux matériels, serait ensuite élaborée pour les prochaines années.

C'est ainsi que le Comité Syndical, à l'unanimité, a autorisé la signature de l'avenant n°1 de prolongation à la convention, dont le projet est joint en annexe.

IX. RESEAU COMPOST CITOYEN AUVERGNE RHONE ALPES - ADHESION

Délibération n°22C07

Présentée par Monsieur Emmanuel GEORGES, troisième Vice-président en charge de la Transition écologique

Monsieur le Vice-président expose que le Réseau Compost Citoyen Auvergne Rhône Alpes (RCC ARA) est une association fondée en septembre 2013 dans le but de développer le compostage de proximité :

compostage/paillage, compostage partagé, compostage autonome en établissements, lombricompostage individuel et collectif, ... à l'échelle de la région Auvergne Rhône-Alpes.

L'association est membre du Réseau Compost Citoyen et est soutenue financièrement par l'ADEME Rhône-Alpes et la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Les membres du RCC ARA sont des personnes morales (associations, entreprises, collectivités) ou physiques (citoyens, élus, guides composteurs etc.).

Le RCC ARA a bénéficié dès ses débuts du soutien de l'ADEME régional et de la région Auvergne Rhône-Alpes pour se structurer, développer un réseau de partenaires, et mettre en œuvre une série d'actions destinées à la promotion du compostage de proximité et du paillage.

Le RCC AURA met en place des programmes d'actions pluriannuels :

- **Communication et sensibilisation :**

○ Tous au compost est un événement national annuel visant à promouvoir la pratique du compostage de proximité des déchets ménagers : compostage partagé (en immeuble / quartier / hameau), et compostage autonome en établissement (écoles, maison de retraite etc.) ;

○ Café compost est l'évènement régional qui met en valeur le compostage de proximité chez les particuliers, pour la gestion des déchets verts et des bio déchets.

- **Accompagnement d'acteurs :**

Réunions de diagnostic/état des lieux, de définition de plan d'actions et visites de structures semblables ayant déjà mis en place des actions de gestion de proximité.

- **Animation d'un réseau de pairs :**

Partenariat entre maîtres composteurs et habitants d'un territoire et permettre aux bénévoles de travailler en réseau pour améliorer leurs pratiques, les partager et conduire des actions communes. L'accompagnement par des experts du réseau se déroule en rencontres plénières entre l'ensemble des structures accompagnées pour échanger, mutualiser, et apporter du contenu théorique et des échanges individualisés pour poser un diagnostic, définir les besoins et construire un plan d'actions.

- **Mise à disposition d'outils et d'expertises :**

○ La plateforme de broyat : Cette plateforme mutualisée est destinée aux collectivités, aux professionnels de la gestion des espaces verts (paysagistes), et aux référents de sites de compostage. Elle permet aux référents de sites de compostage d'indiquer leur besoin en broyat, et aux professionnels de déchets verts d'identifier des lieux de dépôt. Elle facilite donc les échanges de broyat entre producteurs et utilisateurs, en permettant de fournir la matière sèche à l'endroit exact où elle sera utilisée, et ainsi de limiter les apports de déchets verts en déchèterie.

Adhérer au Réseau Compost Citoyen Auvergne-Rhône-Alpes c'est :

- Rejoindre une dynamique régionale pour développer le compostage de proximité auprès des collectivités, des particuliers, des entreprises et des associations ;

- Créer des liens entre acteurs de la gestion de proximité des bio déchets dans un esprit de collaboration plutôt que de concurrence ;

- Renforcer notre capacité à favoriser le changement de comportements autour des pratiques de compostage/paillage et de jardinage au naturel.

Le SIDEFAGE est adhérent du Réseau Compost Citoyen Auvergne-Rhône-Alpes depuis l'année 2019.

La cotisation demandée est de 400,00 euros pour les collectivités de plus de 50 000 habitants.

Madame BILLOT interroge sur le rôle du SIDEFAGE en matière de compostage.

Le Président rappelle que le SIDEFAGE n'a pas la compétence collective. Il pourrait toutefois se voir confier la valorisation des bio-déchets.

Chacun des établissements publics adhérents du SIDEFAGE peut adhérer à ce réseau.

Il est important de communiquer et de coordonner nos actions.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, a décidé de renouveler l'adhésion du SIDEFAGE à l'association Réseau Compost Citoyen Auvergne Rhône Alpes (RCC ARA) pour l'année 2022, moyennant un coût de 400,00 euros.

X. OPTIMISATIONS DE COLLECTE ACCOMPAGNANT LE PROJET DE SIMPLIFICATION DU GESTE DE TRI – CANDIDATURE AUX APPELS A PROJETS DE CITEO

Délibération n°22C08

Présentée par Monsieur Emmanuel GEORGES, troisième Vice-président en charge de la Transition écologique

Monsieur le Vice-président rappelle que la loi de transition énergétique pour la croissance verte prévoit la mise en ordre de marche des collectivités et de leurs groupements compétents pour la gestion des déchets ménagers et assimilés pour étendre les consignes de tri des emballages plastiques d'ici la fin 2022.

Il rappelle que le SIDEFAGE s'est engagé, par délibération 21C21 du 18 mars 2021, dans un groupement de commande pour la réalisation de prestations de transfert, transport, tri et caractérisation des collectes sélectives, afin de rendre possible cet objectif national et poursuivre sa politique générale en faveur de la valorisation matière des déchets.

L'attribution récente de ce marché permet la poursuite de la démarche conduisant vers la concrétisation au 1^{er} janvier 2023 du projet de simplification du geste de tri pour les usagers de notre territoire.

Le SIDEFAGE a fait le choix de conduire ce projet de simplification en amplifiant la dynamique par deux projets d'optimisation de la collecte :

- L'harmonisation du schéma de collecte par le passage en multi matériaux des zones desservies en fibreux / non fibreux ;
- L'amélioration de la collecte de proximité par la densification des points de tri sur les zones encore sous équipées pour permettre un meilleur accès au tri et améliorer les performances de collecte des emballages légers, des papiers graphiques, et des emballages en verre.

Ces projets d'optimisation des collectes peuvent faire l'objet de dossiers de candidatures auprès de CITEO afin de bénéficier de financements complémentaires.

Lorsqu'ils sont couplés au projet de simplification des consignes de tri, les financements attendus sont de :

- 1.4€/habitant concerné, plafonné à 60% des dépenses éligibles pour l'amélioration de la collecte de proximité ;
- 0.4€/habitant concerné plafonné à 60% des dépenses éligibles pour l'harmonisation du schéma de collecte.

C'est ainsi que le Comité Syndical, à l'unanimité, a :

- **approuvé la conduite de ces projets d'optimisation de collecte,**

- autorisé le Président à déposer un dossier de candidature aux appels à projet CITEO pour la simplification du geste de tri et les optimisations de collecte,
- autorisé le Président à signer tout document afférent.

XI. VISITES AU CIEL DES SCOLAIRES ET AUTRES ETABLISSEMENTS ASSOCIES – VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION TRANSPORT POUR 2022

Délibération n°22C09

Présentée par Madame Marianne DUBARE, deuxième Vice-présidente en charge de la communication et de l'animation

Madame la Vice-présidente expose que le SIDEFAGE soutient les écoles et organismes associés (sou des écoles, maisons familiales et rurales, etc...), situés sur le territoire de ses établissements publics de coopération intercommunales (EPCI) adhérents, par le versement d'une contribution en vue de la prise en charge financière des frais de transport pour venir visiter le Centre d'Immersion Educatif et Ludique (CIEL) à Valserhône.

Cette contribution est versée sur la base d'une part fixe forfaitaire à 100 euros et d'une part variable en fonction du nombre de kilomètres aller/retour entre l'école concernée et le CIEL, distance calculée à l'aide du site www.mappy.com fixée à 1 €/km.

Considérant que le SIDEFAGE souhaite poursuivre cette action ;

Considérant le tableau *ci-annexé*, fourni à titre indicatif, des calculs de contribution « transport » pour les scolaires en visite au CIEL ;

Le Comité Syndical, à l'unanimité, a décidé d'attribuer une contribution « transport des scolaires au CIEL » dans les conditions indiquées ci-dessus et pour chacun des transports effectués.

XII- QUESTIONS DIVERSES

Valorisation énergétique

Rapporteurs : Président et Michel CHANEL, Conseiller délégué aux études et travaux sur l'Unité de Valorisation Energétique

1. Point de situation sur les travaux de remplacement du système de traitement des fumées à l'UVE

Monsieur le Président expose les points positifs puis négatifs :

- plus de déroutages ;
- les premiers résultats sont très encourageants au niveau des rejets atmosphériques ;
- l'énergie produite est à un bon niveau.

Cependant, il y a le préjudice, estimé à environ 5 millions d'euros, contesté pour partie par HZI, dont ce dernier annonce un préjudice de plus de 3 millions d'euros, portant essentiellement sur les points suivants :

- surcoût liés à l'explosion du coût des matériaux ;
- surcoût lié à la crise sanitaire.

Le SIDEFAGE a entamé une négociation amiable avec l'entreprise, la volonté commune étant de sortir de cette opération en évitant tout contentieux. Dans ce dispositif, le SIDEFAGE s'appuie sur les conseils d'un avocat.

Sur le plan technique, et en complément, Monsieur Michel CHANEL expose que la toiture est désormais hors d'eau. Le problème majeur reste la boucle d'eau surchauffée dont le dysfonctionnement génère des risques en termes de sécurité des personnels et des matériels, et qu'il faudra régler.

Transition écologique / Valorisation matières

Rapporteur : Président

2. Point de situation des prestations de collectes sélectives des recyclables sur le territoire du SIDEFAGE et pistes d'actions pour le futur marché

Monsieur le Président rappelle les difficultés s'agissant de la collecte des points d'apport volontaire (PAV) pour lesquels le SIDEFAGE ne maîtrise pas le choix des matériels, les emplacements, etc...

Un problème de densité lié aux cartons du e-commerce est associé, sans doute, à un prestataire défaillant.

Le premier point devrait être réglé dès le 1^{er} janvier 2023 par le passage en multi-matériaux et la règlementation relative à l'extension des consignes de tri.

Les équipes du SIDEFAGE travaillent actuellement au futur dispositif dans le cadre du marché de collecte à intervenir.

Plusieurs pistes sont envisagées :

- Une prestation de base de collecte, qui serait rémunérée à la fréquence, complétée, en milieu dense, par des levées complémentaires dont le coût serait supporté par les EPCI adhérents ;
- Certaines collectivités pourraient aussi reprendre la compétence de collecte sélective, si elles se considèrent mieux à même de rendre aux usagers un service plus adapté.

Monsieur TRANCHANT demande la localisation de l'entreprise MINERIS.

A Chazey-Bons, à proximité de Belley, informe Monsieur le Président qui complète en informant l'assemblée que le terrain acquis récemment pourrait servir de base vie au futur titulaire.

Monsieur COMTET rappelle le manque de concurrence.

Effectivement, Monsieur le Président rappelle que l'entreprise MINERIS intervient soit à titre de sous-traitant d'EXCOFFIER soit en qualité de titulaire.

Monsieur TRANCHANT interroge sur la compensation à mettre en place si les EPCI venaient à reprendre cette compétence.

Il faudrait remettre à plat les recettes issues de la revente des matériaux et les versements reçus de CITEO au SIDEFAGE.

Monsieur le Président affirme que rien ne sera imposé aux EPCI.

Communication

Rapporteur : Marianne DUBARE, deuxième Vice-présidente en charge de la communication et de l'animation

3. Plan de communication relatif à la simplification du geste de tri – Appel à projet (AAP) CITEO

Madame la Vice-présidente expose que des cibles ont été repérées : élus, agents, bailleurs sociaux, publics relais, ...

Un courrier a été transmis à tous les EPCI adhérents pour exposer la communication envisagée par le SIDEFAGE.

La réponse à l'appel à projet CITEO doit intervenir au plus tard le 28 février 2022.

4. SIDEFAGE INFOS N°45, réalisé en interne par les services

Sa distribution est achevée.

5. Actualités des animations et visites du CIEL

- Le samedi 5 mars 2022 : portes ouvertes du CIEL avec deux visites (matin et après-midi) ;
- Deux expositions ont été installées en janvier 2022 et méritent votre attention : celle de Monsieur Jean-Pierre BURQUIER, artiste peintre de RUMILLY, et les Drôlipathes de l'artiste Marie MEIGE de BAUME-LES-MESSIEURS ;
- Le 1^{er} juillet 2022 aura lieu l'inauguration du système de traitement des fumées.

Administration générale

Rapporteur : Monsieur le Président

6. Projet de retrait de la Communauté de Communes des Quatre Rivières du SIDEFAGE :

Monsieur le Président expose que la Communauté de Communes des Quatre Rivières adhère au SIDEFAGE pour la seule Commune de Fillinges.

Il expose que la politique du SIDEFAGE n'est pas d'accroître les tonnages entrants et que le retrait envisagé est sans incidence financière.

Le SIVOM de la Région de Cluses accueille la Communauté de Communes des Quatre Rivières, ce qui est cohérent. Il insiste sur le fait qu'il s'agit d'une démarche collaboratrice, constructive et de bonne gestion.

7. Nouvelles modalités de convocation dématérialisée aux assemblées délibérantes et commissions à compter de février 2022 :

Monsieur le Président rappelle qu'un envoi des convocations aux assemblées et communication des pièces y afférentes a été réalisé pour la première fois de façon dématérialisée, grâce à la mise en place d'un nouveau logiciel de gestion.

Afin que l'ensemble des conseillers puissent s'adapter à cette nouvelle habitude de travail, un envoi par courrier électronique sera maintenu pour le prochain comité.

Monsieur le Président rappelle que le contact privilégié pour toute question de connexion est Madame Magalie TOURNEUX, dont les coordonnées figurent sur les convocations, et insiste sur le fait que ce nouveau dispositif va dans le sens de la dématérialisation et du développement durable.

8. Planification des réunions en 2022 : prochaine réunion du Comité syndical le jeudi 24 mars 2022.

La séance est levée à 20 heures 17.

Fait à Valserhône, le 17 février 2022

Le Président,

Serge RONZON